

**La Journée****Six mille cas de fraude sociale rapportés**

Moins d'un an après la création du point de contact contre la fraude sociale, près de 6 000 cas ont déjà été signalés aux autorités compétentes. Depuis le mois d'octobre 2015, pas moins de 4 000 plaintes estimées fondées ont donné lieu à des enquêtes approfondies de l'inspection sociale ou économique. Les 2 000 autres signalements, jugés irrecevables, n'ont pas fait l'objet de poursuites. L'initiative "pour une concurrence loyale" faisait pourtant polémique et divisait largement la classe politique, car la délation n'est pas au goût de tout le monde. Le travail au noir et la fraude au domicile sont les principales infractions visées. Le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale Philippe De Backe (Open VLD) veut aujourd'hui aller plus loin : il souhaite étendre le processus aux centres publics d'aide sociale (CPAS) ainsi qu'aux administrations communales. Une belle perspective d'avenir pour la "délation".

**Les Etudiants libéraux incitent De Block et Marcourt à revoir leur copie**

La Fédération des étudiants libéraux (FEL) suggère à la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) de réévaluer les besoins réels des professionnels des soins de santé. Un état des lieux approfondi permettrait notamment d'assurer une meilleure répartition géographique des médecins en Fédération Wallonie-Bruxelles. Car d'après la FEL, la pénurie de médecins généralistes évoquée par les opposants au numerus clausus n'est qu'une illusion : ils seraient en fait mal répartis sur le territoire. La FEL propose par ailleurs au ministre de l'Enseignement Jean-Claude Marcourt (PS) d'instaurer des quotas à l'entrée des études en médecine et en dentisterie – des quotas qui

seraient en adéquation avec le nombre de numéros Inami délivrés chaque année selon les besoins. Ce système de quotas objectivés limiterait les déceptions au sein des étudiants en fin de cursus. Enfin, la FEL recommande la mise en place d'un examen d'entrée avec la possibilité pour les étudiants qui échouent de suivre une année propédeutique pour se mettre à niveau. Pour le FEL, le modèle flamand, qui applique déjà la mesure depuis dix ans, est la preuve qu'un tel système fonctionne. Les Etudiants libéraux lancent un appel au calme, invitant les représentants des étudiants à calmer le jeu.

**L'aide au développement contre le rapatriement de migrants**

Le député Denis Ducarme (MR) a annoncé ce lundi au journal "Le Soir" son intention de déposer une proposition de loi visant à conditionner une partie de l'aide financière accordée aux pays en développement au respect des accords pour rapatrier les migrants en situation irrégulière. Les pays qui rechigneraient à reprendre leurs nationaux en fin de droit perdraient une partie de l'aide qui leur avait été promise au profit de pays tiers. Le Centre national de coopération au développement (CNCD) a réagi. Il signale qu'une telle loi – qui n'est à l'heure actuelle qu'un projet – serait en nette contradiction avec les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée générale de l'Onu. Sans oublier que les pays qui ne prennent pas en charge le rapatriement de leurs ressortissants ne correspondent pas forcément aux 14 pays partenaires de la Coopération belge. Après l'attentat de Charleroi perpétré par un ressortissant algérien qui faisait l'objet d'un avis d'expulsion, l'Algérie était sous le feu des projecteurs. Or ce pays ne fait pas partie des bénéficiaires de cette aide, fait remarquer le CNCD. L'efficacité d'une telle mesure serait donc tout à fait relative.